

*Initiatives parlementaires*

to 1920. Je voudrais vous citer un passage de ce livre; à la page 19, il dit ceci:

Lorsqu'on arrêtait une personne, on confisquait tous ses objets de valeur. Une partie de l'argent ainsi confisqué disparaissait. Dès 1915, le général Otter signalait qu'il était difficile de savoir où cet argent était passé.

Dans son rapport final, il a fait remarquer qu'étant donné qu'une bonne partie des personnes internées étaient des résidents du Canada qui possédaient des biens immobiliers, des valeurs mobilières et le reste, ces actifs ont été remis au séquestre des biens ennemis en attendant que le gouvernement prenne une décision à ce sujet à l'avenir.

Les services du receveur général avaient encore en leur possession plus de 32 000 \$ en espèces à la fin de cette période d'internement. En dollars d'aujourd'hui, cela représenterait 1,5 million de dollars.

On n'a pas encore calculé la valeur des biens immobiliers, des valeurs mobilières et autres biens qui ont été également confisqués. Le coût humain de cet internement est, bien entendu, incalculable.

La durée d'internement était extrêmement longue, jusqu'en 1920 en fait, mais ce n'est pas là le seul problème auquel ils ont été confrontés. De nombreux députés se souviennent sûrement qu'en 1917, le gouvernement de l'époque a adopté la Loi sur les élections en temps de guerre qui a privé la plupart des Canadiens d'origine ukrainienne, ainsi que bien d'autres personnes, de leur droit de vote.

Les députés n'ont pas oublié également que le droit de vote a été accordé alors aux épouses des membres des forces armées. Il a également été retiré aux Canadiens d'origine allemande et d'autres groupes qui avaient participé à la Première Guerre mondiale en Europe.

Ce n'était pas une loi électorale dont les Canadiens peuvent être fiers. Franchement, c'était une honte nationale. Le gouvernement avait truqué les élections en sa faveur afin de remporter la campagne électorale de 1917. Ainsi, le gouvernement de l'union—comme il s'appelait à l'époque—avait dirigé et remporté les élections cette année-là.

Il en a subi les conséquences, car l'histoire ne l'a pas oublié. En 1921, il a été évincé et remplacé par un gouvernement très raisonnable, dirigé par le très distingué et très compétent William Lyon Mackenzie King.

En 1918, la presse de langue ukrainienne, déjà censurée, a été frappée d'interdit. Bien entendu, c'était presque la fin de la guerre. Au cours de cette dernière, les Canadiens d'origine ukrainienne étaient souvent calomniés dans les journaux régionaux et nationaux. Ils étaient

obligés d'occuper des postes de manoeuvres mal rémunérés dans des régions éloignées et étaient souvent réinstallés loin de leur foyer et de leur famille.

Comme je l'ai déjà dit, on confisquait les biens de ceux qui étaient emprisonnés. Certains se sont suicidés pendant leur séjour en prison, d'autres ont été tués lors de tentatives d'évasion infructueuses.

À la fin de la guerre, un grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne étaient toujours internés, et le gouvernement changea leur désignation. Ce n'était plus des «étrangers ennemis» mais des «bolchevistes.» Il les garda prisonniers, de crainte qu'ils ne sympathisent avec le nouveau régime communiste en Union soviétique.

Ce n'est qu'en 1920 que les camps ont enfin été fermés. On n'a jamais présenté, dans aucun endroit public, des preuves que les Canadiens d'origine ukrainienne constituaient une menace pour la sécurité nationale. En fait, le gouvernement n'a jamais produit de preuves à cet effet. En janvier 1915, le Foreign office de Grande-Bretagne a informé le gouvernement fédéral qu'il devait traiter les Canadiens d'origine ukrainienne comme des étrangers amis. On a dit au gouvernement que beaucoup d'Ukrainiens et d'autres ethnies au sein de l'empire austro-hongrois s'opposaient au régime austro-hongrois et qu'ils n'avaient aucune sympathie pour l'ennemi du Canada en temps de guerre.

Le Congrès ukrainien canadien appuie la motion que j'ai présentée à la Chambre. Il désire que le gouvernement reconnaisse officiellement le traitement injuste et injustifié que ces personnes ont subi durant la Première Guerre mondiale.

Il voudrait que des plaques commémoratives soient érigées dans les divers camps d'internement, notamment à Fort Henry et à Kingston, premier endroit où un camp d'internement a été établi.

Je voudrais préciser que ce fort a abrité des prisonniers de guerre durant la Seconde Guerre mondiale et que d'après la Croix-Rouge internationale, ce n'était pas un lieu de détention suffisamment convenable pour des prisonniers. On n'a qu'à penser aux conditions qui régnaient pendant la Première Guerre mondiale, quand aucun organisme international, apparemment, ne veillait au sort des internés.

Le Congrès ukrainien canadien a demandé au cabinet Price Waterhouse de faire une étude sur les pertes financières des personnes qui ont été internées. Un rapport devrait être publié cet automne. Le congrès rencontrera alors le gouvernement pour discuter de la question des réparations.